

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28

## **VILLE DE BRIARE**

### **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### **Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Absent :** Monsieur LE DEM Philippe

**Absents excusés :** Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice  
Madame LECLERC Sylvie

#### **Procuration a été donnée à :**

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

#### **Délibération N° 2023-039 : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire explique que les agents communaux des Services Techniques procèdent lors de leurs chantiers à des travaux de coupe de bois ou d'élagage. Il propose que ce bois soit vendu aux agents communaux, dans la limite de 5 stères par agent.

Il convient de prendre une délibération pour autoriser la vente de bois de chauffage et pour fixer le tarif du stère de bois.

Il est proposé le tarif de 25 € le stère.

Le Maire précise que le bois est coupé en bûches d'un mètre, qu'il s'agit de différentes essences (chêne, érable, acacia, frêne ...) et que le bois sera enlevé par l'acheteur.

Il indique que les agents intéressés par l'achat de ce bois en feront la demande écrite auprès de la mairie et que l'attribution de ce bois se fera selon l'ordre d'arrivée des demandes.

Le règlement sera effectué auprès du Trésor Public, suite à l'émission d'un titre de recette pour chacun des acheteurs.

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Maire à vendre le bois de chauffage aux agents communaux et fixe le stère de bois à 25 €.

Le 15 mai 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET

